

DELIBERATION n° CS 01 03 21
Séance du mardi 2 Mars 2021

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 9

Procuration : 0

Absent : 0

Date de la convocation

Le 18 février 2021

Date d'affichage

08/03/2021

Le mardi 2 Mars 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Roger COMBRES, Didier DUPRONT

Présent par visioconférence : Sans objet

Représentation : Mme Françoise CARRIE est suppléée par M. Henri CHAVAROT ;

Absent excusé : Sans objet

Une étude MODECOM (caractérisation des déchets ménagers et assimilés) a été réalisée par le Syndicat Mixte Trigone fin d'année 2020 à partir de 56 échantillons OMR. Cette étude est un outil d'aide à la décision pour définir les futures orientations stratégiques, afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés par les lois TEPCV et AGECE, et les objectifs régionaux fixés par le PRPGD.

Cette étude s'est portée sur l'évolution de la répartition qualitative et quantitative par gisement de déchets entre 2013 et 2020. Les résultats de cette étude montrent une évolution positive d'une part, de la réduction de la part des déchets « non résiduels » dans la poubelle noire et d'autre part, d'une réduction de la quantité de déchets résiduels produits par habitant passant de 248 kg en 2013 à 231.6 Kg en 2020.

Néanmoins, la part des déchets recyclables (papier, verre, carton, emballages,...) et des déchets compostables, reste importante avec plus de 60% de la poubelle noire.

Des orientations stratégiques peuvent être engagées pour réduire et détourner ces déchets :

- au niveau de la collecte, par l'harmonisation et optimisation du service
- au niveau du traitement, par la réflexion sur le mode de traitement futur, la création d'un nouveau centre de tri
- par l'établissement d'un plan local de prévention, visant à identifier les actions à développer, les axes de communication et l'implication de l'utilisateur (tarification incitative,...)

Après débat, le Président propose que le plan local de prévention soit mené par le Syndicat Mixte Trigone, en partenariat avec l'ensemble des collectivités adhérentes. Par ailleurs, le Président présente à l'Assemblée le livret élaboré par le Syndicat à destination des ménages, aux fins de sensibilisation et d'informations sur les déchets.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERE ET DECIDE

- D'autoriser le Président, à déployer l'envoi du livret auprès des usagers sur tout le territoire couvert par trigone,
- De nommer le Syndicat Mixte Trigone, pilote pour l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et d'engager sa mise en œuvre.
- D'autoriser le président à solliciter les financements auprès de la région et de l'Ademe pour l'élaboration de ce plan

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.